

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a adopté un projet de règlement intitulé « **Premier projet de règlement numéro 2026-09 modifiant le règlement de construction numéro 2017-08 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons** ».
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 13 octobre 2026**, à 18h30, à la salle du Centre multifonctionnel de Gascons. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
- Le projet de règlement numéro 2026-09 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 494, route 132, à Port-Daniel–Gascons, aux heures normales d'ouverture et sur le site officiel de la municipalité.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet :

Le présent règlement a pour objectif d'ajuster le texte d'un article aux fins de correction.

Donné à Port-Daniel–Gascons, ce 30^e jour du mois de septembre 2026 (30-09-2026)

Yan Ritchie
Directeur général et greffier-trésorier